Revégétalisation
des bandes riveraines

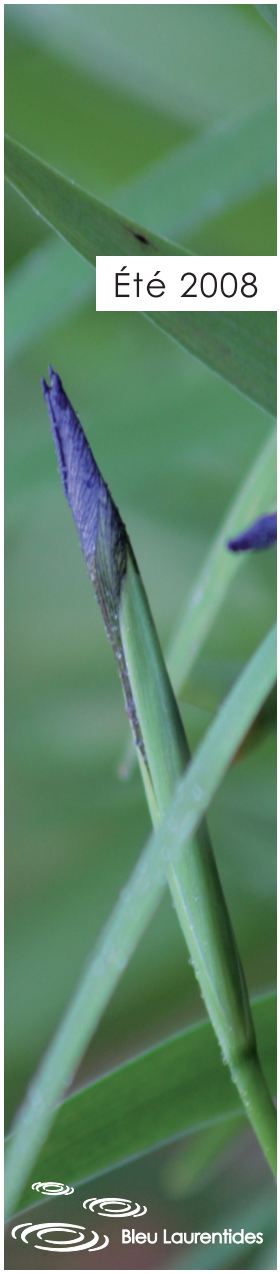

Été 2008

Formation organisée par le CRE Laurentides et Abrinord
présentée par Benoit Bertrand (Pépinière Rustique)

CRE Laurentides
Abrinord
Agence de bassin versant de la rivière du nord
La Pépinière Rustique

Ce document est complémentaire à la présentation réalisée dans le cadre des formations sur la revégétalisation des bandes riveraines effectuées au cours de l'été 2008 dans différentes MRC des Laurentides. Il permet d'accompagner les personnes souhaitant prendre en main la santé des plans d'eau en créant une bande riveraine efficace sur leur terrain.
Ces formations et ce document furent réalisés en collaboration par l'Agence de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord), le Conseil Régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) et la Pépinière Rustique.

Abrinord a été fondée en 2003 suite à l'adoption de la Politique nationale de l'eau (lancée en 2002) et elle est **mandatée par le MDDEP** pour planifier et mettre en œuvre la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

Elle a pour mission d'**agir, en concertation** avec les divers acteurs du milieu, à l'élaboration et la mise en œuvre de solutions durables par une **gestion intégrée de l'eau et des écosystèmes** du bassin versant de la rivière du Nord.

Le Plan directeur de l'eau (PDE) est un outil de gestion servant à:

- Dresser le **portrait du territoire;**
- Identifier les **problématiques liées à l'eau;**
- Prioriser les **objectifs** et cibler les **actions** à entreprendre **par tous les acteurs de l'eau**.

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent maintenant depuis plus de **25 ans**. Présents dans toutes les régions du Québec, ils ont le mandat fort important de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement.

L'environnement, une responsabilité collective
Fondé en 1995, le Conseil régional de l'environnement des Laurentides a pour mission de :

- Promouvoir le développement durable,
- Protéger et valoriser l'environnement,
- Favoriser l'amélioration du processus démocratique.

Les lacs et cours d'eau représentent une composante majeure de notre territoire. Ils constituent une richesse inestimable tant au point de vue écologique, social qu'économique, cependant ils restent fragiles. Plusieurs gestes peuvent être posés pour préserver la qualité des plans d'eau. Le maintien ou la restauration d'une bande de protection riveraine compte parmi les moyens les plus efficaces. Voici comment cette bande représente le ruban de vie de nos lacs...

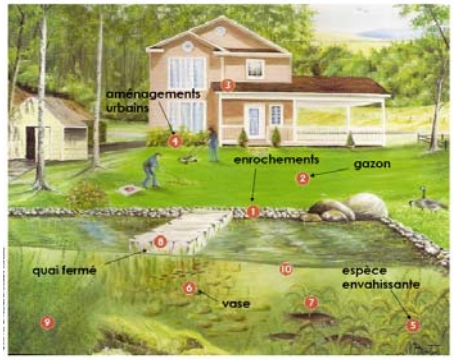

© RAPPEL et Pêches Océans Canada

Pour plusieurs personnes, s'installer au bord d'un lac est la réalisation d'un rêve. Il fut un temps où il était de mise de transposer le modèle urbain au bord du lac. Il est maintenant reconnu par les autorités que ce modèle d'aménagement (déboisement, pelouse, mur de pierre, ensablement, etc.) représente une menace pour la santé des lacs et la qualité de l'eau. La prolifération des plantes aquatiques, algues et cyanobactéries sont quelques-uns des signes qui témoignent d'une détérioration des plans d'eau.

On reconnait ces types d'aménagements entre autres par :

- Déboisement de la végétation naturelle
- Nivellement et remblayage sur la rive
- Création de plages artificielles
- Construction de murs de pierre et béton
- Présence d'une pelouse jusqu'au bord de l'eau
- Utilisation de fertilisants et pesticides

L'eutrophisation

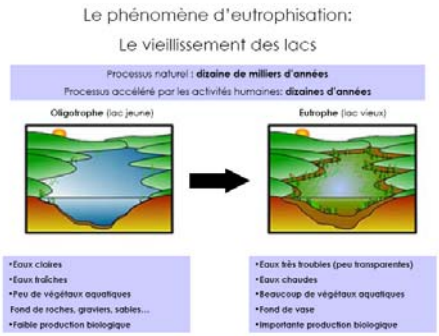

L'eutrophisation (provenant du mot grec *eu*- bien nourri, et -*trophê* nourriture) est un processus naturel et très lent par lequel les plans d'eau (lacs, rivières à débit lent, estuaires) reçoivent une grande quantité d'éléments nutritifs (notamment du phosphore et de l'azote), ce qui stimule la croissance des algues et des plantes aquatiques. Cependant, les activités humaines ont accéléré ce processus dans de nombreux lacs en augmentant la quantité d'éléments nutritifs qui leur parviennent, provoquant une perturbation de l'équilibre de ces écosystèmes aquatiques.

Lac *jeune* (**oligotrophe**)	Lac *vieux* (**eutrophe**)
Eaux claires	Eaux très troubles (peu transparentes)
Eaux fraiches	Eaux chaudes
Peu de végétaux aquatiques	Beaucoup de végétaux aquatiques
Fond de roches, gravier ou sable	Fond de vase
Faible production biologique	Importante production biologique

Pour expliquer ce phénomène d'une façon différente, prenons l'exemple de la fertilisation d'un jardin. Les trois chiffres sur le sac d'engrais représentent le pourcentage d'azote, de phosphore et de potassium entrant dans sa composition.

Ces nutriments sont vitaux à la croissance des végétaux, tant terrestres qu'aquatiques. Dans un lac en bonne santé, le phosphore est un nutriment peu présent, ce qui crée des conditions peu propices au développement de la végétation aquatique. Quand le lac se charge de ce nutriment, les conditions deviennent favorables à la prolifération de plantes aquatiques, d'algues et de cyanobactéries, accélérant ainsi les dépôts dans le fond de l'eau, donc l'eutrophisation du plan d'eau.

Les principales sources de phosphore d'origine humaine sont :

- Les fertilisants;
- Les produits domestiques avec phosphates;
- Les installations septiques (principalement les installations non-conformes);
- Les sédiments, plus particulièrement les éléments nutritifs.

Quelques définitions :

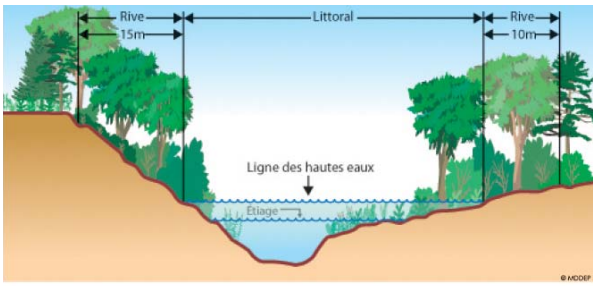

Rive : Bande de terre qui borde un plan d'eau[1]. Elle débute à la ligne des hautes eaux et s'étend sur une largeur variable qui est définie dans les règlements municipaux.

Selon les règlements municipaux, la bande riveraine s'étend sur une distance de 10 à 15 mètres à partir de la limite des hautes eaux, ceinturant ainsi le plan d'eau dans son pourtour. La largeur de cette bande varie en fonction de l'inclinaison de la pente du rivage. Quand la pente est de moins de 30%, la bande est de 10 mètres, et quand la pente est de plus de 30%, la bande est de 15 mètres.

Ces informations peuvent varier selon la municipalité dans laquelle on se trouve.

Dans cet espace, la végétation doit être conservée à son état naturel. Aucune construction n'y est permise, ainsi que tout ouvrage modifiant la nature du sol ou la végétation en place. Certaines municipalités y interdisent également la tonte de la pelouse ou obligent le reboisement.

Cependant, il est généralement permis de créer une fenêtre d'accès de moins de 5 mètres au lac, et ce, dépendamment des règlements municipaux.

Littoral : Bande comprise entre la ligne des hautes eaux et la zone pélagique, c'est-à-dire là où la lumière ne pénètre plus suffisamment les eaux pour qu'on y retrouve des plantes aquatiques [2].

Par ailleurs, il est strictement interdit de procéder à quelconque intervention dans le littoral.

Ligne des hautes eaux : Ligne délimitant le littoral et la rive des lacs et des cours d'eau. Elle se situe à l'endroit où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres. Sur les lacs, il s'agit le plus souvent de l'endroit où poussent naturellement les premiers arbustes au bord de l'eau. Cette ligne représente généralement la zone inondable 0 - 2 ans, c'est-à-dire la zone qui est inondée en moyenne une fois à tous les deux ans.

Le niveau de l'eau qui s'abaisse durant l'été, laisse à découvert une portion du littoral souvent constituée de sable. Ces plages naturelles n'ont pas à être revégétalisées. La fluctuation fréquente du niveau de l'eau empêche la végétation terrestre d'y pousser.

La zone riveraine commence à partir de la ligne des hautes eaux, et c'est à partir de ce point que doit s'effectuer la plantation. La présence de végétaux terrestres détermine habituellement l'endroit où commence la bande riveraine.

Comparaison rive artificialisée versus rive végétalisée :

Rive artificialisée	Rive végétalisée
Aucune filtration des polluants Les eaux de ruissellement transportent directement des sédiments et nutriments vers le lac.	**Filtre contre la pollution** La végétation capte une partie des sédiments et des éléments nutritifs (dont le phosphore) transportés par les eaux de ruissellement avant qu'ils n'atteignent le lac. Cette végétation procure un effet tampon qui limite le ruissellement et favorise l'absorption de l'eau dans le sol.
Érosion et sédimentation L'érosion est causée principalement par les vagues, le courant de l'eau, les glaces et le ruissellement sur le sol. En l'absence de végétation pour stabiliser le sol, le terrain s'effrite et la terre se retrouve au fond du lac, créant ainsi un substrat propice au développement des plantes aquatiques.	**Rempart contre l'érosion** Les racines permettent de retenir le sol, forment un bouclier d'une grande efficacité contre l'érosion, prévenant ainsi la perte de terrain et l'envasement du fond du lac. Le feuillage des végétaux joue aussi un rôle important en amortissant l'impact de la pluie, diminuant ainsi la possibilité d'érosion du sol.
Réchauffement des eaux peu profondes L'eau chaude crée des conditions favorables à la croissance des algues et plantes aquatiques. Par contre, elle est néfaste pour certaines espèces aquatiques prisées telle la truite.	**Une ombre rafraîchissante** Une eau à température plus fraîche limite la prolifération des algues et plantes aquatiques. L'eau froide contenant plus d'oxygène dissout que l'eau chaude.
Destruction de l'habitat naturel La pelouse, les remblais de sable et murs de pierre constituent des habitats non appropriés pour la faune du milieu riverain.	**Habitat pour la faune** De nombreuses espèces animales dépendent d'un milieu riverain au naturel pour leur survie (canards, poissons, amphibiens, etc.)
On observe une détérioration de la qualité de l'eau L'absence de végétation riveraine favorise une eau plus chaude, peu transparente, et riche en nutriments et sédiments.	**On prévient une dégradation de la qualité de l'eau** La présence de végétation riveraine favorise une eau plus fraiche près de la rive, plus claire, mieux oxygénée, et pauvre en nutriments et sédiments.

Comment recréer une bande riveraine ?
2 possibilités s'offrent à vous :

1) Cessez de tondre la pelouse
2) Plantez des végétaux indigènes

1) Cessez de tondre la pelouse

Toute une communauté de végétaux indigènes (qui pousse naturellement à cet endroit) vit à travers la pelouse, sur la rive. On y retrouve des plantes herbacées, arbustes et arbres indigènes. Ils passent souvent inaperçus sous la lame de la tondeuse à gazon. En cessant la tonte, ils pourront se développer pour recréer une bande de végétation riveraine, sans aucun effort et sans frais. Dès les premières semaines sans tonte, on peut déjà voir apparaitre une multitude de fleurs sauvages à travers la pelouse. En seulement quelques années, le couvert végétal naturel sera reconstitué. Plusieurs municipalités interdisent déjà la tonte de la pelouse dans la bande riveraine.

2) Plantez des végétaux indigènes

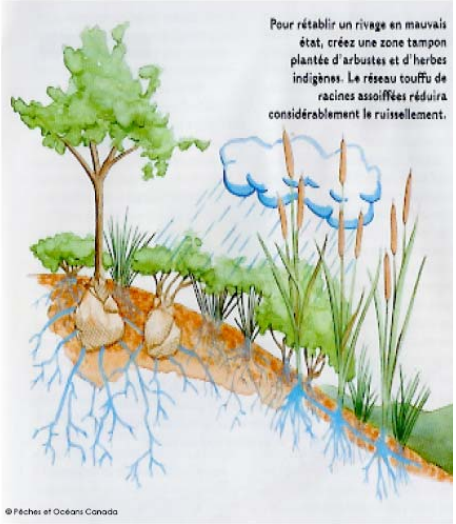

Cette méthode est complémentaire à la précédente et permet d'accélérer le processus de régénération. Cependant, faire une plantation ne signifie pas créer un jardin, ni une nouvelle plate-bande. C'est un espace qui doit se rapprocher le plus possible du milieu naturel. Seules les espèces indigènes sont aptes à recréer un tel environnement et à assurer efficacement un rôle protecteur pour le lac. Les plantes exotiques et horticoles n'ont pas leur place dans ce type d'aménagement. Il est important de savoir que cet espace doit demeurer sans entretien, désherbage, tonte, fertilisants ou pesticides.

Peut-on remplacer la pelouse par du trèfle ou un couvre-sol bas ?
Non. Ce type d'aménagement ne respecte pas les règles de base du milieu riverain et ne sera pas plus efficace que la pelouse. Sans entretien, cette végétation sera rapidement supplantée par des espèces typiques du milieu riverain. Rappelons que l'objectif de la bande de protection riveraine est de protéger le lac grâce à des végétaux robustes développant un important système racinaire.

La composition la plus efficace et la plus représentative du milieu naturel est composée des trois strates végétales suivantes : arbres, arbustes et plantes herbacées.

Plantes herbacées :
Plantes possédant une tige et qui meurt chaque année (ex. iris versicolore). Elles s'implantent et poussent très rapidement. Leurs tiges et leur système racinaire de surface forment une excellente protection contre le ruissellement de l'eau. Plusieurs d'entre elles offrent une floraison très décorative.

Arbustes :
Plante ligneuse de petite taille se ramifiant à la base [3]. Quelques années après leur implantation, ils offrent la meilleure protection contre l'érosion grâce à leur enracinement plus profond.

Arbres :
Plante ligneuse de grande taille à tronc unique [3]. Les principaux avantages des arbres sont de pouvoir absorber de grandes quantités de phosphore et de fournir plus d'ombrage. Dû à leur poids important, on ne doit pas les utiliser sur les pentes fortes, les sols instables, les sols minces, sur du roc ou du remblai.

Les végétaux à utiliser doivent être choisis selon les critères suivants :

- Espèces indigènes et typiques du milieu riverain
- Période d'ensoleillement
- Types de sols

- Espèces indigènes et typiques du milieu riverain
Seules les plantes indigènes et typiques du milieu riverain sont autorisées pour ce type de plantation. Pour connaitre les espèces aptes à pousser sur votre rivage, consultez les références écrites à ce sujet comme dans le dépliant « B*andes riveraines au travail* » réalisé par le CRE Laurentides, le site www.pepiniererustique.com, ou un spécialiste en la matière. La méthode la plus facile reste encore d'observer les espèces se retrouvant naturellement dans votre environnement.

- Ensoleillement
L'absence de soleil limite considérablement la croissance de beaucoup de végétaux. Dans une telle situation, il est primordial de sélectionner des espèces adaptées.

- Types de sol
Selon le degré de la pente qu'on retrouve sur le rivage et la nature du sol, les conditions peuvent varier de très humide à très sec.

- Si la pente est faible, le sol sera généralement humide ou semi-humide.
- Si la pente est forte, le sol sera généralement humide dans les premiers mètres près du lac, et deviendra plus sec par la suite.

Voici comment évaluer le degré d'humidité du sol :

⇨ **Sol humide ♦♦ :** Gorgé d'eau ou très humide au toucher. Pouvant être périodiquement inondé. L'eau souterraine est visible à moins de 30 cm de profondeur quand on creuse un trou.

⇨ **Sol semi-humide ♦☼**: Humide au toucher dans les premiers 15 cm, sans être gorgé d'eau (l'eau ne s'égoutte pas quand on écrase une poignée de terre dans sa main). Peu devenir sec sur de très courtes périodes seulement. Le niveau de l'eau souterraine se situe à plus de 30 cm de profondeur.

➪ **Sol sec** ☼: Semblant sec ou très peu humide au toucher dans les premiers 15 cm de profondeur. Ces conditions sont généralement présentes en été et en automne. Peu sembler plus humide à l'hiver et au printemps, mais se draine rapidement par la suite. Contient habituellement une forte proportion de sable ou de gravier.

Les aménagements horticoles

Lorsque des plantations horticoles sont déjà présentes en bande riveraine, il est préférable de les déplacer ailleurs sur le terrain pour les remplacer par des espèces indigènes appropriées. Sans entretien, ces végétaux non indigènes risquent de disparaitre s'ils sont laissés sur la bande riveraine. Car les plantations horticoles ont besoin d'entretien (engrais, coupe…) et ce type d'entretien n'est pas autorisé dans la bande riveraine. Cette photographie est aussi un bon exemple du genre de plantation à ne pas créer en bande riveraine considérant la présence d'un muret de béton et l'absence d'une bande riveraine indigène.

Accès au lac

Il est permis d'aménager un accès au lac qui peut avoir jusqu'à 5 mètres de large, si la pente est de moins de 30% et on peut y tondre la pelouse. Il doit être orienté en biais de façon réduire à l'érosion.

L'aménagement d'un accès au plan d'eau

Accès au lac en terrain escarpé

Quand l'inclinaison de la pente est supérieure à 30%, l'accès au lac doit être d'une largeur maximale de 1,5 mètre. Celui-ci doit prendre la forme d'un sentier aménagé en serpentin ou d'un escalier érigé au-dessus du sol. Comme la forte pente rend le terrain plus propice à l'érosion, ces dispositions spéciales permettront de limiter l'impact de l'accès sur le lac.

<u>Attention :</u>

Les règles concernant les accès aux lacs peuvent varier d'une municipalité à l'autre.

Fenêtre végétale

Lors de la restauration d'une bande riveraine, le choix des végétaux peut se faire de façon à créer une fenêtre sur le lac. On choisit alors des espèces de petite taille à planter devant la maison et des espèces grande tailles sont placées sur les côtés. Cette disposition permet de garder une vue sur le lac tout en assurant une diversité de végétaux et une bonne protection pour le lac.

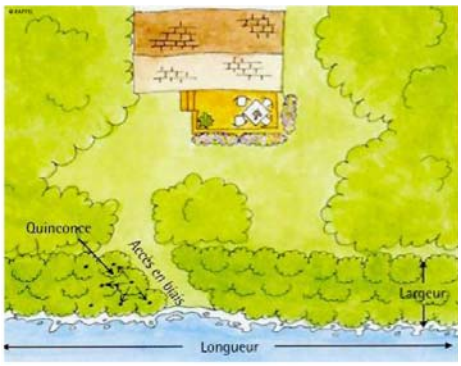

© RAPPEL

Schéma de plantation

Plusieurs points doivent être considérés dans la façon d'aménager sa bande riveraine.

Pour calculer le nombre de végétaux nécessaire au reboisement d'une rive, on doit connaitre la superficie (longueur X largeur), et soustraire l'espace occupé par l'accès au lac. En moyenne :

Les herbacées occupent une surface de 0,20 m²

Les arbustes occupent une surface de 1 m²

Les arbres occupent une surface de 25 m²

Préparatifs pour la plantation

Il est très important de ne pas arracher la pelouse, ni d'ajouter de terre par-dessus. Cela risquerait d'entrainer beaucoup de sédiments vers le lac et créerait plus de dommages que de bienfaits. La plantation se fait directement à travers la pelouse.

Disposez d'abord les plants sur le terrain à leur emplacement final, en quinconce, tout en respectant l'espacement propre à chaque espèce entre les plants. L'outillage à prévoir est : une pelle ronde, une brouette, un arrosoir et un sécateur.

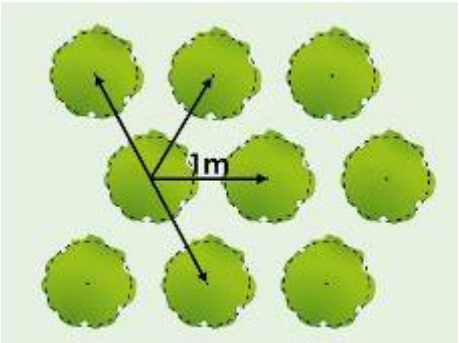

Il est important de planter en **quinconce**, c'est-à-dire disposer les végétaux en échiquier. Quinconce simple, trois arbres plantés en forme de V. Quinconce double, quatre arbres qui forment un carré avec un cinquième au milieu. En effet cette disposition permet une bonne répartition des végétaux, formant un couvert végétal uniforme qui freine efficacement l'érosion.

Méthode de plantation

Creuser une fosse de plantation deux fois plus large que la grosseur du pot, et 10 cm plus profond que sa hauteur. Retirer l'arbuste de son pot, placer la motte au fond du trou en l'ajustant de façon à ce que le dessus de celle-ci soit à égalité avec le dessus du sol autour. Combler l'espace en-dessous et autour de la motte avec le sol excavé. La plantation se fait sans aucun ajout de fertilisant ou os moulu (contiennent du phosphore). Si le sol est de très mauvaise qualité (sable pur ou gravier), il suffit simplement d'ajouter une ou deux pelletées de terre dans le trou de plantation.

Plantation sur une plage de sable

Certaines espèces peuvent pousser directement dans le sable sans aucun ajout de terre, pour autant que le niveau de l'eau souterraine ne soit pas trop profond (max. 1 mètre) : spirée à large feuille, myrique baumier, aulne rugueux et saules arbustifs. Dans ce genre de situation, il faut privilégier ces espèces adaptées plutôt que de modifier la nature du terrain. Sur la photo : Spirée à large feuille (*Spirea latifolia*)

Ensemencement d'un terrain dénudé

Dans le cas où il n'y a pas de pelouse existante, il faut ensemencer le terrain avec un mélange de semences pour la stabilisation des rivages, immédiatement après la plantation. Cette technique permet de recréer un couvert végétal herbacé très rapidement, en attendant que les plantations atteignent leur maturité.

L'entretien des plantations

La règle d'or en milieu riverain est « Plantez et regardez pousser ». Donc, sortez votre chaise longue, allongez-vous et ne faites strictement rien. Toute forme d'entretien est à proscrire, à l'exception de l'arrosage des plants pendant les quelques semaines suivant la plantation. La pelouse se trouvant à travers les plantations ne doit pas être coupée.

Les enrochements

Pour planter dans un enrochement, il faut :

- Déplacer quelques pierres afin de créer un espace ;
- Étendre un morceau de jute;
- Disposer le plant avec des matériaux meubles ;
- Replier la jute pour protéger le plant;
- Replacer quelques pierres pour maintenir la plantation.

Les murs avec plage

Que faire avec les murs de pierres? Il est interdit de construire un mur dans la bande riveraine ou le littoral. S'ils sont déjà existants, ils doivent être laissés en place. L'inconvénient principal de ces murs au bord de l'eau est d'accumuler la chaleur du soleil le jour et de la retransmettre vers les eaux de surface le soir et la nuit. Pour contrer ce phénomène, on doit les recouvrir le mieux possible avec de la végétation. Quand la base du mur n'est pas inondée, on plante des arbustes au pied et au-dessus de celui-ci.

Les murs sans plage

Quand la base du mur est dans l'eau de façon permanente, il est impossible d'y planter de la végétation. On doit alors y planter sur le dessus, une vigne ou un arbuste aux branches larges.

Les murs effondrés

Dans le cas où le mur s'est effondré, la partie laissée à découvert doit être stabilisée avec des végétaux. Le terrain sera au préalable reprofilé en pente et recouvert d'un géotextile biodégradable. Les végétaux appropriés seront ensuite installés en perçant

des trous dans la toile. L'intervention d'un professionnel expérimenté est nécessaire pour un tel ouvrage.

© RAPPEL

Protection contre les vagues

Lorsqu'il y a présence de vagues importantes, les nouvelles plantations risquent d'être facilement déracinées. Dans un tel cas, il est justifié de placer des pierres à la ligne des hautes eaux pour prévenir les dommages. Quelques pierres de 10 à 20 cm de diamètre suffisent généralement. Elles seront rapidement recouvertes par le feuillage des plants. L'usage d'une toile biodégradable telle que la jute donne aussi un excellent résultat.

Mesures de protection de l'eau

Dans le cas où le sol est mis à nu, ou quand il y a entreposage d'un tas de terre, des mesures doivent être prises pour éviter l'écoulement de sédiments. Une barrière à sédiments faite de géotextile ou de balles de paille peut constituer un moyen efficace.

Mesures de protection contre les castors

Certaines espèces d'arbres et d'arbustes sont susceptibles d'être coupées par les castors (nb : les castors sont friands de peupliers hybrides, cette essence est déconseillée si vous avez des castors à proximité). Pour prévenir ces dommages, il suffit d'entourer le tronc d'un grillage métallique.

Avant d'entreprendre quelques travaux que ce soit en bande riveraine, renseignez-vous sur les règlements municipaux. Plusieurs municipalités exigent un permis et un plan de plantation.

Présentation de quelques végétaux conseillés pour la revégétalisation :

Autres informations disponibles sur :
http://www.abrinord.qc.ca/doclien.html

http://www.crelaurentides.org/publications.shtml

http://www.pepiniererustique.com/milieu_naturel.htm

Nom latin : *Myrica gale*
Nom français : Myrique baumier
Nom anglais : Sweet Gale
Type : Arbuste
Rusticité : Zone 2
Exposition : Soleil ou mi-ombre
Hauteur : 100 cm
Largeur : 90 cm
Habitat: Supporte les sols humides, pauvres, acides et sablonneux
Fleur : Chatons jaunes tôt au printemps
Notes : Arbuste dense au feuillage vert bleuté, très commun sur le bord des lacs. Choix par excellence pour stabiliser les berges.

Nom latin : *Aronia melanocarpa*
Nom français : Aronie à fruits noirs
Nom anglais : Black Chokeberry
Rusticité : Zone 2
Exposition : Soleil ou mi-ombre
Type : Arbuste
Hauteur :120 cm
Largeur : 120 cm
Habitat: Sol humide
Fleur : Blanche en mai
Notes : Feuillage cuivré très décoratif. Fruits noirs comestibles à l'automne attirant les oiseaux.

Nom latin : *Cornus stolonifera*
Nom français : Cornouiller stolonifère
Nom anglais : Red Osier Dogwood
Rusticité : Zone 2
Exposition : Soleil ou mi-ombre
Type : Arbuste
Hauteur : 200 cm
Largeur : 150 cm
Habitat: Très adaptable, sol humide ou bien drainé
Fleur : Blanche en juin
Notes : Arbuste passe-partout pour stabiliser les rivages. De croissance vigoureuse, ses branches rouges sont décoratives en hiver. Fruits bleutés appréciés des oiseaux à la fin de l'été.

Nom latin : *Spirea latifolia*
Nom français : Spirée à larges feuilles
Nom anglais : Meadow-Sweet
Rusticité : Zone 2
Exposition : Soleil ou mi-ombre
Type : Arbuste
Hauteur : 120 cm
Largeur : 75 cm
Habitat: Très adaptable
Fleur : Blanche en juillet et en août
Notes : Espèce de choix pour stabiliser les rivages adaptable tant aux sols secs et pauvres, comme aux sols humides. Croissance rapide et vigoureuse sous forme de buissons denses.

Nom latin : *Sambucus canadensis*
Nom français : Sureau du Canada
Nom anglais : Canadian Elder
Rusticité : Zone 2
Exposition : Soleil ou mi-ombre
Type : Arbuste
Hauteur : 200 à 300 cm
Largeur : 150
Habitat: Très adaptable, sol frais ou humide
Fleur : Blanche en juillet
Notes : Ses larges inflorescences décoratives sont suivies de fruits noirs appréciés des oiseaux**.**

Nom latin : *Rosa blanda*
Nom français : Rosier inerme
Nom anglais : Wild Rose
Rusticité : Zone 3
Exposition : Soleil ou mi-ombre
Type : Arbuste
Hauteur: 150 cm
Largeur : 150 cm
Habitat: Très adaptable, sol bien drainé
Fleur : Rose en juin-juillet
Notes : Les rosiers indigènes sont très résistants aux insectes et maladies et ne demandent aucun soin particulier. Les fleurs sont suivies de fruits rouges décoratifs qui persistent pendant l'hiver.

Nom latin : *Vitis riparia*
Nom français : Vigne des rivages
Nom anglais : Wild Grape
Rusticité : Zone 3
Exposition : Soleil ou mi-ombre
Type : Arbuste
Hauteur : Grimpant ou rampant
Largeur : 200 cm
Habitat: Sol frais ou humide
Fleur : Verdâtre au printemps
Notes : Utile pour recouvrir les murets de pierres sur les rivages. Produit de petits raisins comestibles et attirant les oiseaux.

Nom latin : *Rudbeckia laciniata*
Nom français : Rudbeckie laciniée
Nom anglais : Cut-leaved Rudbeckia
Rusticité : Zone 3
Exposition : Soleil ou mi-ombre
Type : Herbacée
Hauteur (cm) : 150
Largeur (cm) : 50
Habitat: Sol humide, rivages
Fleur : Jaune en août et septembre
Notes: Source de nectar pour les papillons et de graines très appréciées par les oiseaux granivores.

Nom latin : *Eupatorium maculatum*
Nom français : Eupatoire maculé
Nom anglais : Joe-Pye Weed
Rusticité : Zone 3
Exposition : Soleil ou mi-ombre
Type : Herbacée
Hauteur : 150 cm
Largeur : 50 cm
Habitat: Sol humide ou semi-humide
Fleur : Rose en juillet
Notes: Source de nectar pour les papillons et de semences pour les oiseaux granivores.

Nom latin : *Aster puniceus*
Nom français : Aster ponceau
Nom anglais : Red-Stalked Aster
Rusticité : Zone 3
Exposition : Soleil ou mi-ombre
Type : Herbacée
Hauteur : 100 cm
Largeur : 50 cm
Habitat: Sol humide
Fleur : Bleu pâle en août
Notes: Source de nectar pour les papillons et de graines pour les oiseaux granivores.

Nom latin : *Iris versicolor*
Nom français : Iris versicolore
Nom anglais : Blue-Flag Iris
Rusticité : Zone 2
Exposition : Soleil ou mi-ombre
Type : Herbacée
Hauteur (cm) : 70
Largeur (cm) : 45
Habitat: Sol humide ou inondable, peut pousser dans 5 cm d'eau.
Fleur : Bleu mauve ornée de blanc et de jaune en juin
Notes : Fleur emblématique du Québec

Veuillez prendre note que les végétaux cités ne sont que des suggestions et nous vous recommandons de consulter votre MRC/Municipalités pour vous assurer de la conformité des règlements et des listes de végétaux autorisés.

Références :
1- Parent, S., Dictionnaire des Sciences de l'environnement, 1990.
2 - Kalff, J., Limnology, 2003
3 - Office québécois de la langue française (www.granddictionnaire.com)

Sources photographiques:
MDDEP : p2,3,4,7
RAPPEL : p 3,9,12
Benoit Bertrand de la Pépinière Rustique : p 4,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16, 17
CRE Laurentides : p 9,13,18
Pêches et Océans Canada : p 6